Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 27 (1990)

**Heft:** 1014

Rubrik: [Impressum]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'INVITÉ DE DP Nations et frontières: ne jetons pas tout !

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, on pouvait encore croire de bonne foi que la disparition des frontières et la dissolution des Etats-Nations étaient des objectifs bons en eux-mêmes. L'eureuphorie de nombreux publicistes de Suisse romande est fondée sur cette croyance. Toute frontière, pensent-ils, est mauvaise en soi, qu'il s'agisse de feu le rideau de fer ou du poste de douane franco-suisse de Perly-Certoux. D'où leur adhésion de principe, sans nuances ni réserves, à l'entrée de la Suisse dans la Communauté européenne.

L'Etat-nation et ses frontières ont évidemment mérité, après deux guerres mondiales, le discrédit qui les frappe. Faut-il pour autant tout rejeter en bloc? J'en doute. Nous avons probablement tort de rejeter à l'extrême-droite, en les soupçon-

nant de sympathies fascistes, ceux qui servent à sauver quelque chose de l'idée d'une nation attachée à des traditions et liée à un territoire.

Les frontières, ces cicatrices de l'histoire, sont de plus en plus mal tolérées à cause des limitations absurdes qu'elles imposent à nos libertés de mouvements et d'échanges. Depuis deux ans, pourtant, se multiplient les signes qui nous disent que l'abolition des frontières crée à son tour des absurdités insoutenables.



Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille (ga)

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP: Laurent Rebeaud

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

## lci et là...

Onférence sur le thème «Emploi et formation: quel avenir face à l'Europe de 1992?», organisée par la Société suisse des employés de commerce, section de Lausanne (inscriptions au 021 312 93 47). Orateur: Klaus Hug, directeur de l'Office fédéral des arts et métiers et du travail. Mardi 6 novembre 1990, 20 heures, restaurant du Rond-Point, av. des Bergières 6 à Lausanne.

### Une histoire de limites

Un exemple. Depuis la disparition de la frontière entre les deux Allemagnes, le nombre des accidents mortels sur les routes de l'ancienne RDA s'est multiplié par deux. Les explications de ce tragique phénomène sont connues. Le réseau routier est-allemand, conçu pour des Trabant limitées à 100 km/h, s'est révélé un piège mortel pour des chauffeurs de BMW habitués à foncer à 160 km/h sur les autoroutes ordinaires de la RFA. L'augmentation du trafic, la suppression des anciennes limitations de vitesse estallemandes et la fragilité de la carrosserie de la Trabant ont fait le reste. Ce qui est curieux, c'est que les autorités qui ont fait la réunification de l'Allemagne n'y aient tout simplement pas pensé avant.

Autre exemple, souvent cité ces temps-ci en Autriche. Des milliers de tonnes de pommes de terre, cultivées en Allemagne, sont amenées par camion en Italie du Nord pour y être lavées dans une installation spécialisée. Elles sont ensuite rechargées sur les mêmes camions et retournent en Allemagne pour être écoulées dans les supermarchés. L'opération est rentable, paraît-il, grâce aux salaires relativement bas payés en Italie pour la manutention des patates. L'absurdité intrinsèque d'un tel trafic, la surcharge de la route du Brenner et la pollution de l'air sont supportées en première ligne par l'Autriche. D'où la forte tentation, chez les Autrichiens, d'introduire une limite «à la suisse», inférieure à la norme européenne des 40 tonnes, pour les poids lourds.

### **Frontières** protectrices

Ces exemples nous montrent que les frontières nationales ont aussi des fonctions protectrices. Les barrières qu'elles opposent au libre impérialisme des plus riches ou des mieux équipés ne sont, dans la phase actuelle de la construction communautaire, remplacées par rien. Si un tel laisser-faire persiste, l'intégration des pays du sud de l'Europe dans la CEE se fera sur le modèle de l'absorbtion de l'ancienne RDA par la RFA: par la disqualification brutale des usages et des valeurs originales des pays ou des régions les moins puissantes économiquement. On peut en escompter des pertes irréparables, pour toute l'Europe, dans l'ordre des identités régionales et de la diversité culturelle.

L'existence d'une frontière nationale peut aussi avoir l'avantage de forcer les gens d'un pays donné à résoudre les grands problèmes d'aménagement du territoire ou de gestion des ressources dans un espace clairement circonscrit. C'est un fait particulièrement évident pour le canton de Genève, contraint par l'exiguïté de son territoire à limiter strictement l'extension du domaine bâti. On sent bien, aujourd'hui, que l'abolition de la frontière francogenevoise aurait pour premier effet le relâchement de cet effort et l'exportation en France tous les problèmes liés à la rareté du sol.

Les prétendues «solutions européennes» à des problèmes concrets comme l'élimination des déchets ou